

04 - Monter le chemin à droite –
 admirer les cèdres à droite dans le virage et juste après à gauche la petite fontaine Simonette (privée).

À la hauteur du **Logis de Frégeneuil** – qui se visite sur rdv – poursuivre sur la route qui descend.

05 - Prendre à gauche la rue des Robertes puis l'avenue du Pétureau par la gauche.
 Prendre la première à gauche en direction de la charmante  **Fontaine Charlemagne** – avant de tourner, faire un aller/retour pour découvrir à 100m le  **cimetière mérovingien** du Pétureau.

06 - Après une halte rafraichissante à la fontaine Charlemagne, reprendre le chemin jusqu'à la **fontaine du Cerisier** à 700m.

07 - Prendre à gauche la petite route qui descend vers la route de Saint-Marc, tourner à gauche pour rejoindre le point de départ.



cimetière mérovingien



Fontaine Charlemagne



Marjoline

Une question ?

MAIRIE DE SOYAUX

05 45 97 83 50

**OFFICE DE TOURISME
 DU PAYS D'ANGOULÊME**

05 45 95 16 84

www.angouleme-tourisme.com
 info@angouleme-tourisme.com

Avec la participation de :



**À LA
 DÉCOUVERTE
 des chemins**



du Grand Angoulême

14

Soyaux

**CIRCUIT DES
 FONTAINES DE
 L'ANGUIENNE**

Falaises, blocs rocheux et anciennes carrières encadrent cette luxuriante vallée aux sols gorgés d'eau et riche en patrimoine que vous découvrirez en suivant le cours de l'Anguienne et du haut des falaises.

 *À voir en chemin :*

le viaduc et la vallée de l'Anguienne, le village du Peux, le cimetière mérovingien, le logis de Frégeneuil, la fontaine Charlemagne, la fontaine du cerisier.



AVANT DE PARTIR

les infos pratiques

Départ : Parking route de Saint-Marc
 après la centrale électrique - Soyaux
 GPS : lat. 45.631297 long. 0.187555



8,5 km

distance



facile



2h30

temps



balisage



soleil
 ombre

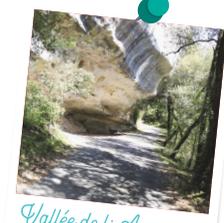


en famille



Téléchargez le tracé GPX

sur le site angouleme-tourisme.com



CONSEILS PRATIQUES & RECOMMANDATIONS



Nous vous invitons à respecter la nature :

- Respecter la faune et la flore
- Respecter l'élevage et les cultures
- Rester sur les sentiers balisés
- Ne laisser aucun débris
- Ne pas faire de feu
- Ne pas camper
- Porter des chaussures adaptées

CODE balisage

- Bonne direction
- Changement de direction
- Mauvaise direction



01 - Emprunter l'ancienne **route touristique** sur 1 km.

Le « chemin rural n°3 du Lion au Moulin du Got » était, jusque dans les années 1968, étroit, sinueux et en mauvais état. La municipalité de l'époque l'a élargi, goudronné et dénommé « **chemin touristique** ».

En 2002, lors des travaux de construction du viaduc de l'Anguienne, la circulation sur ce chemin a été interdite. D'une longueur de 2,1 km, le désir de la municipalité était de rendre ce territoire classé **Natura 2000** ludique et attractif pour les promeneurs

9 stations d'interprétation originales matérialisées par des bornes kilométriques permettent de (re)découvrir la vallée de l'Anguienne.

Sous le viaduc inauguré en 2004, le Département a réalisé des aménagements et passerelles permettant de franchir l'Anguienne. À voir sur l'autre rive, hors circuit, la fontaine du Lyon Saint-Marc.

02 - Après le viaduc, tourner à gauche et suivre le chemin qui monte tranquillement dans la combe de Bressour. Au niveau du bloc de pierre en haut, prendre à droite le chemin qui entre dans le bois et mène au village du Peux.

À la sortie de la belle allée forestière, continuer sur la route jusqu'au virage et descendre à droite le chemin pentu qui rejoint la route touristique.

03 - Reprendre la route vers la droite, repasser sous le viaduc jusqu'à la borne N°8.

Numéro d'autorisation IGN : scans25 © - IGN PARIS 2019/AUTORISATION N° 221930
 Crédit photo : ©PFB Image - Office de tourisme Angoulême - GrandAngoulême - C. BLAINÉAU
 Conception & réalisation : Agence42

